la Têt bassin versant

AcTU Têt N°1

La solidarité de l'eau en Têt - www.bassintet.fr

Mai 2018

Edito

Le bassin versant de la Têt est un territoire singulier qui a vu naître, voilà dix ans, une politique de gestion globale de l'eau. Avec le recul, force est de constater qu'il en porte, aujourd'hui, les bienfaits par la mobilisation de l'ensemble des outils disponibles pour gérer l'eau en concertation avec tous les acteurs : PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations), Contrat de rivière ou encore PGRE (plan de gestion de la ressource en eau de surface).

C'est pour cette raison que j'attache une grande importance à l'information et à la communication. Ainsi, j'ai le plaisir de vous présenter ce premier numéro du « bulletin de la Têt ». Cette gazette a vocation à donner une vision synthétique des projets et des actualités du territoire portés par le SMBVT et ses partenaires.

Par ailleurs, l'année 2018 est déterminante pour l'organisation territoriale de la compétence GEMAPI (gestion de l'eau et protection des inondations). C'est historique ! Les 3 syndicats sur le bassin versant de la Têt (SMBV Têt, SMA Têt Agly et SM Basse Castelnou Coumelade) se sont accordés pour mutualiser leurs compétences et savoir faire dans une structure unique à l'échelle du bassin versant, opérationnelle dès 2019.

Dans ce contexte, cette gazette inaugure la nouvelle identité graphique du syndicat. Le logo donne désormais plus de place au fleuve « Têt », véritable colonne vertébrale du territoire qui s'étire entre les montagnes et la mer. Il forge la solidarité de l'eau en Têt !

Enfin, je salue l'ensemble des acteurs, mes prédécesseurs, mes vice présidents, les délégués des syndicats et des EPCI ainsi que tout le personnel, qui se sont engagés dans ce regroupement. Je souhaite que celui-ci soit synonyme d'une gouvernance forte, solidaire et porteuse d'actions cohérentes sur les grands enjeux que nous partageons.

Richard PULY-BELLI,
Président du SMBVT

LE BASSIN VERSANT DE LA TÊT
en quelques chiffres

1 500 km²
le plus grand bassin du département !

600 km
de cours d'eau principaux

2
barrages

99 communes

220 000
habitants

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS
en quelques dates

des étiages sévères en :

1998 2007 2012

des inondations majeures au 20e siècle :

1940 1999 1992

GEMAPI : Prêts pour 2019 !

La nouvelle compétence pour la gestion de l'eau et la prévention des inondations renforce la dynamique engagée depuis plusieurs années sur le bassin versant de la Têt.

Typiquement méditerranéen, le bassin de la Têt oscille entre des périodes d'abondance en eau et des périodes de sécheresse. Il convient de gérer ces problématiques conjointement et à la bonne échelle : de la source à l'embouchure. C'est ainsi, qu'en 2009, le Syndicat mixte du bassin versant de la Têt (SMBVT) voit le jour. Son rôle : promouvoir et coordonner une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Plus récemment, la législation a renforcé cette dynamique volontariste de la gestion de l'eau par l'application de la loi (MAPTAM) du 27 janvier 2014. En effet, elle crée une compétence ciblée et obligatoire recouvrant prévention des inondations et gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) et l'attribue aux communes avec transfert de droit aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018. Ceux-ci peuvent alors transférer ou déléguer ces compétences au SMBVT.

L'enjeu déterminant est donc de disposer d'une gouvernance forte et unique, à l'échelle du bassin versant. Le SMBVT a donc engagé une large concertation territoriale dès 2016. Le schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) privilégié est celui d'un acteur public unique exerçant la totalité des compétences GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Têt. Il a été validé fin 2017 par les syndicats hydrauliques existants (SMATA et SMBCC) et le SMBVT a été choisi pour porter l'ensemble des compétences liées à la GEMAPI.

L'année 2018 est une année de transition avec pour objectif la mise en œuvre d'un schéma opérationnel qui sera effectif au premier janvier 2019.

Des nouvelles du PAPI

UN AVENANT POUR FINALISER LES ACTIONS "EN COURS" ET PRÉPARER LE PROCHAIN PAPI

Le programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) de la Têt a été labellisé en décembre 2012 et signé en juillet 2013. La convention cadre, prévue sur une période de 5 ans, est arrivée à échéance le 31 décembre 2017.

Une demande d'avenant de 2 ans aux délais du PAPI Têt (sur la période 2018-2019) a été demandée afin de pouvoir finaliser l'opération de protection de Canet-en-Roussillon dont le démarrage des travaux est planifié pour l'automne 2018. La période de l'avenant sera mise à profit par le SMBVT pour préparer le dossier de candidature du prochain PAPI.

2013-2017, LE BILAN

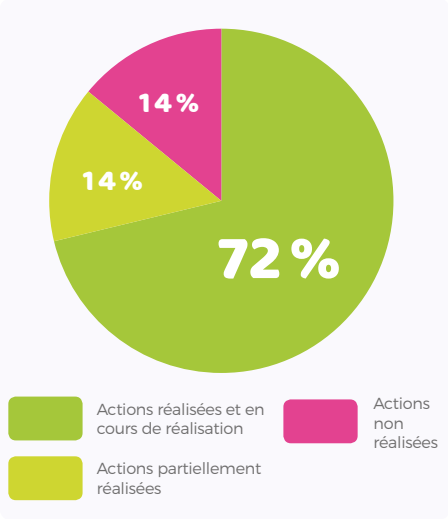

Le bilan du PAPI a été présenté au comité de pilotage le 9 janvier 2018.

86% des actions portées par le PAPI ont été réalisées, entièrement à 72% et partiellement à 14%. Lorsque toutes les actions auront été finalisées, dont les travaux de protection de Canet-en-Roussillon, le montant du PAPI dépassera les 10 000 000 d'€ d'investissement.

L'investissement du SMBVT dans ce programme, les avancées significatives sur les actions de prévention des risques ainsi que l'assistance technique apportée ont notamment été saluées par les membres du comité.

LE PAPI EN ACTION

Pose de repères de crue avec la participation des élèves du collège de Thuir

LE PAPI EN ACTION

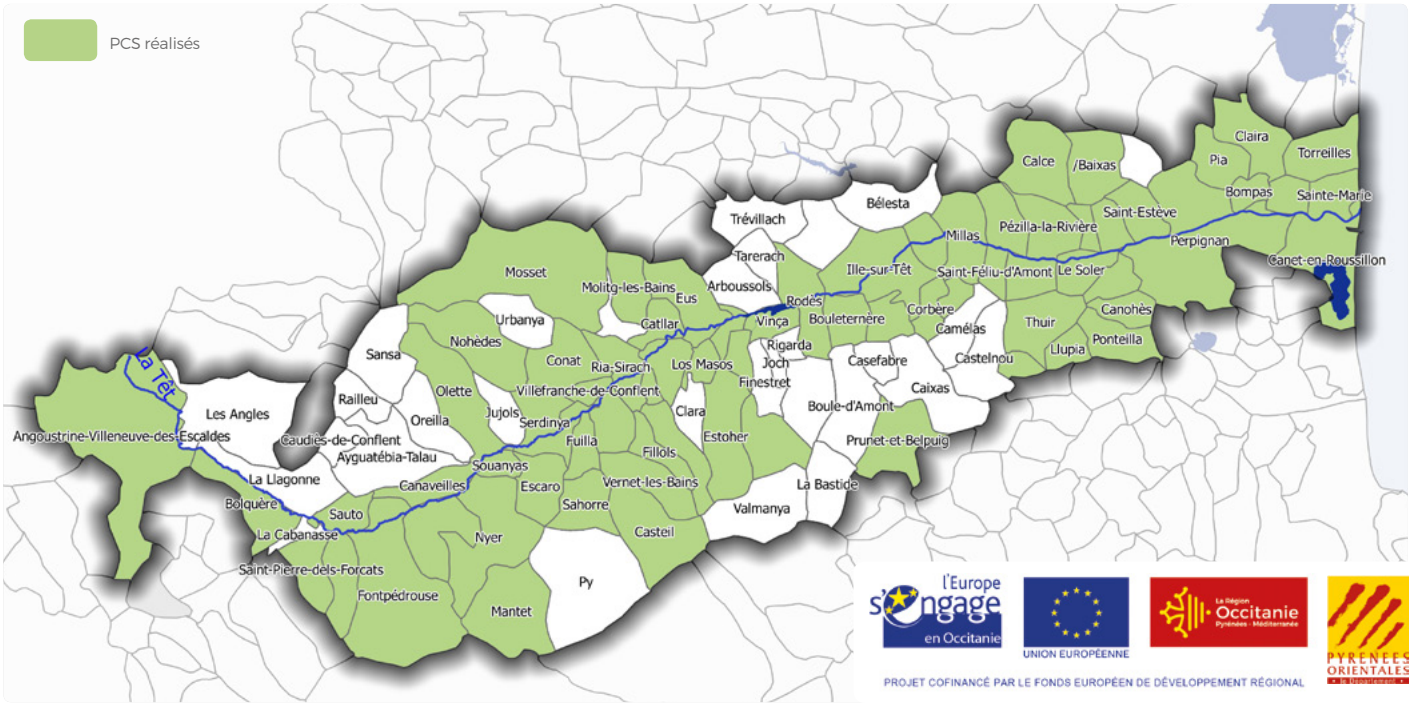

Sous maîtrise d'ouvrage du SMBVT, 60 nouveaux PCS ont été réalisés par la constitution de deux groupements de commandes en 2014 et en 2016 (ces groupements ont permis des économies d'échelle et ont été soutenus financièrement à hauteur de 80% par le FEDER, la Région et le Département). Aujourd'hui, 65 communes des 99 communes du bassin versant sont dotées du PCS. Ainsi, 247 184 habitants soit 96% de la population totale du bassin bénéficient de cet outil sur leur commune.

Formation d'élus et d'agents sur le thème de la vigilance météorologique
Organisation de deux journées techniques à Rodès, suivie par la visite du barrage de Vinça

QUAND LE CIEL NOUS TOMBE SUR LA TÊT

Première manifestation de sensibilisation des scolaires "Quand le ciel nous tombe sur la Têt" avec la participation de près de 500 élèves, suivie par une journée destinée au grand-public et d'une conférence le soir.

La gestion quantitative

LA VALLÉE DE LA ROTJA : VERS UNE GESTION DURABLE

Le Plan Local de Gestion (PLG) de la Rotja est validé par le Comité Rivière le 5 juillet 2017.

Identifiée en déficit quantitatif dans les Études Volumes Prélevables de 2012, l'enjeu principal de la « Vallée de la Pomme » est d'arriver à concilier les prélèvements pour les activités humaines et le bon fonctionnement du milieu.

Afin de mieux connaître le comportement de la rivière mais également ses usagers, le SMBVT a mis en place un suivi hydrologique du cours d'eau ainsi que des réunions de concertation avec les utilisateurs de l'eau de la vallée.

Cette dynamique, concertée et participative, a permis l'élaboration d'un outil efficace et partagé par les usagers à travers :
- la construction d'un modèle de suivi des débits en temps réel ;
- des règles de partage de l'eau en fonction de la ressource ;
- un programme d'actions pluriannuel.

Validé par le Comité Rivière le 5 juillet 2017, le PLG permet ainsi de garantir des financements aux actions inscrites dans son programme.

IL S'AGIT À PRÉSENT DE METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS PRESCRITES POUR 2018 :

Travaux d'économies d'eau de
0.5 Mm³

Budget
3.61 K€

Financés à 80 %
par les partenaires financiers
(Agence de l'eau Rhône Méditerranée, Région, Conseil Départemental)

2e COMMISSION GESTION QUANTITATIVE « LE PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU »

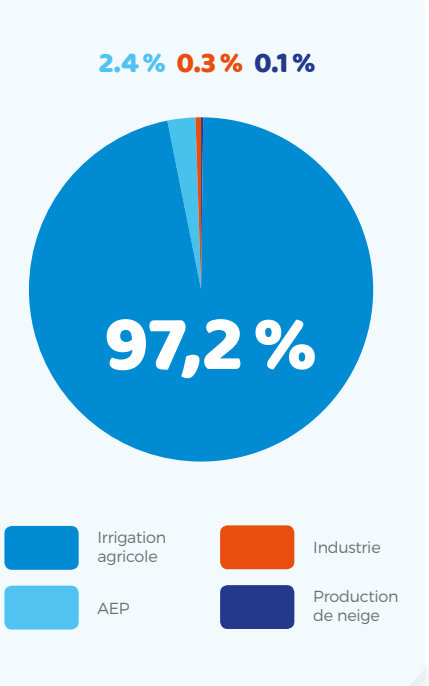

Le 12 décembre 2017, les différents usagers de l'eau et élus du territoire se sont réunis au sein de la Commission Gestion Quantitative de la Ressource Têt pour définir ensemble la stratégie à adopter pour 2018 : l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

À partir des témoignages sur les vallées pilotes de la Lentilla et de la Rotja, la réunion de la commission a permis de renouveler le soutien des acteurs et leur participation à travers des groupes de travail.

L'objectif est d'aboutir à une meilleure gestion de la ressource, à travers des travaux d'économies d'eau ou des mesures de gestion, sur la base d'un diagnostic commun et partagé.

Les premiers ateliers de concertation auront lieu au premier trimestre 2018.

LE CONTRAT DE RIVIÈRE TÊT BOURDIGOU SIGNÉ !

Le SMBVT conviera très prochainement l'ensemble des acteurs du bassin versant à une conférence de presse pour présenter cet outil fédérateur des projets en faveur des rivières.

Sur un territoire tel que celui du bassin versant de la Têt, aux paysages diversifiés et aux vastes enjeux liés à l'eau, l'existence d'un contrat de rivière est le gage d'une approche intégrée. Cette dynamique partenariale est encouragée par les financeurs tels que l'Agence de l'eau ou la Région. 38M€ d'investissement sont prévus jusqu'en 2022. Cela correspond à plus de 100 actions de plus ou moins grande envergure portées par une soixantaine de maîtres d'ouvrage différents : collectivités, entreprises, associations.

Une signature qui intervient à un moment clé pour le grand cycle de l'eau. Le SMBVT, porteur du contrat de rivière, est pressenti pour déployer des opérations structurantes selon une cohérence amont/aval dans l'exercice des missions GEMAPI sur l'ensemble du territoire de la Têt. Le SMBVT deviendrait ainsi maître d'ouvrage de plusieurs projets de restauration et d'entretien de la rivière.

Conception et réalisation : MAYANE